

FLORIDE

EXIGENCES SANITAIRES RÉGISSANT L'ENTREE
DU BÉTAIL ET DE LA VOLAILLE

GENERALITÉS

1. Aucun animal, y compris la volaille, atteint ou mis en présence d'une maladie infectieuse ou contagieuse ne peut être importé dans l'Etat à moins d'obtenir une autorisation écrite du ministère de l'Agriculture de la Floride, Division de la production animale, Tallahassee (Floride).
2. a) Les permis exigés en vertu du présent règlement peuvent être obtenus auprès de la Division de la production animale, ministère de l'Agriculture de la Floride, Tallahassee (Floride).
b) Des permis spéciaux sont exigés pour les catégories de bétail suivantes:
 - 1) les porcs expédiés à des fins de reproduction ou d'engraissement;
 - 2) les poulets de plus de 14 jours expédiés en Floride à des fins autres que pour leur abattage immédiat.
3. a) Le bétail importé dans l'Etat doit être accompagné d'un certificat sanitaire officiel ou d'un permis, le cas échéant, qui doit être joint à la lettre de voiture ou qui doit être en la possession du conducteur du véhicule ou de la personne responsable du bétail s'il est déplacé à pied. Tout certificat sanitaire ou permis devient invalide après 30 jours.
b) Un "certificat sanitaire officiel" désigne un certificat lisible, rédigé sur un formulaire officiel de l'Etat d'origine ou de la Division de l'hygiène vétérinaire des Etats-Unis, délivré par un vétérinaire autorisé et approuvé par le fonctionnaire responsable de la santé du bétail dans l'Etat d'origine.
c) "Vétérinaire autorisé" désigne un vétérinaire habilité, un vétérinaire agréé, approuvé par les autorités de l'Etat d'origine ou un inspecteur vétérinaire autorisé de la Division de l'hygiène vétérinaire des Etats-Unis.
d) Le certificat sanitaire doit porter le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire avec une description et une identification exactes du bétail et doit également comporter l'identification du véhicule à moteur ou du transporteur ferroviaire qui sera utilisé pour transporter le bétail mentionné sur le certificat. Un exemplaire du certificat approuvé doit être envoyé à la Division de la production animale, ministère de l'Agriculture de la Floride, Tallahassee (Floride), avant l'arrivée du bétail.
e) Le bétail qui entre dans l'Etat sans certificat sanitaire convenable ou qui entre en infraction des présents règlements doit être arrêté par un agent, un fonctionnaire ou un employé du ministère de l'Agriculture et des Services de consommation ou par tout agent chargé de l'application de la loi de l'Etat de Floride ou d'une circonscription de l'Etat, et toute personne, entreprise ou association de personnes ayant la responsabilité, la garde ou le contrôle de ce bétail doit alors s'occuper de son retrait immédiat de l'Etat de Floride.